



DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Commune de Gar oult

BILAN 2023

I - Rappel du dispositif

Initié à Garéoult en février 2017 dans le quartier « Ecart Centre », étendu en 2018 au secteur sud-est et en 2024 à toute la commune, le dispositif « Participation citoyenne » vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche permet également de créer du lien social entre les habitants.

Sans se substituer aux forces de l'ordre, ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle encourage les habitants à être acteurs de leur sécurité en mentionnant aux services d'ordre tout évènement jugé inhabituel ou suspect.

II – Suivi délits d'appropriation

Années	Nombre total de cambriolages	Secteur Ecart Centre	Secteur Sud Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne
2019	19	5	6	8
2020*	10	4	3	3
2021	15	/	4	11
2022	23	6	9	8
2023	17	3	4	10

(*) pour mémoire période confinement COVID

Chiffres communiqués par la gendarmerie)

Année	Nombre total de vols (**)	Secteur Ecart Centre	Secteur Sud Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne
2022	36	1	11	24
2023	29	3	4	22

(Chiffres communiqués par la gendarmerie)

(**) vols d'effets personnels et/ou de véhicules

III – Actions menées en 2023

Sur le circuit de l'information

- Mise en place d'une procédure lors d'un départ volontaire de référent (cf. annexe 1)
- Transmission des alertes le soir et/ou week-end : mise en place d'une procédure d'envoi message d'alertes avec smartphone par le policier municipal d'astreinte

Sur l'accompagnement des référents quartier

- Mise à plat de la couverture des secteurs déjà existants
 - Création d'un fichier par rues / référents
 - Proposition de solutions si rues non couvertes par référent
- Présentation de la part de la Gendarmerie de :
 - Opération tranquillité séniors
 - Fichier personnes dites « sensibles »

Sur l'animation du dispositif

- Participation au Forum des Associations de septembre 2023 pour faire connaître le dispositif et faire appel au bénévolat
- Nombre d'alertes transmises par la police municipale : 11 mails envoyés aux référents
- Extension du dispositif à l'ensemble de la commune :
 - Création de nouveaux secteurs (Est, Centre, Ouest, Centre village) (cf. annexe 2)
 - Création d'un fichier par rues
 - Répartition des secteurs à couvrir par les nouveaux référents

Sur le pilotage du dispositif

- Réunions de suivi : 16 janvier 2023, 29 mars 2023 ; 22 juin 2023 et 18 septembre 2023
- Extension du dispositif à l'ensemble de la commune : intégration des secteurs Nord-Est, Ouest et centre village
 - Avril 2023 : envoi de 1200 courriers aux habitants pour information sur le dispositif et recherche de nouveaux référents
 - Septembre 2023 : réunion de présentation du dispositif aux nouveaux référents quartiers

IV – CONCLUSION

L'année 2023 a surtout été marquée par la consolidation du périmètre existant et le déploiement sur la totalité de la commune du dispositif « Participation citoyenne ».

En 2024, l'objectif prioritaire est d'accompagner les nouveaux référents pour la prise en charge de leur secteur.

Une nouvelle campagne d'information sera nécessaire compte tenu de l'insuffisance du nombre de référents sur le village.

Départ d'un référent

1. Prise de rendez-vous auprès du Service Cohésion Sociale pour rendre le matériel (carte de référent, autocollants) et la liste des mails récoltés avec le secteur couvert (nom des rues).
2. Annonce du départ du référent lors d'une réunion technique et recherche d'un nouveau référent ou redistribution du secteur
3. Le nouveau référent envoie un mail aux administrés référencés par le référent parti pour se présenter comme leur nouvel interlocuteur avec photo + mail de contact, voire téléphone portable

ANNEXE 2

